



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ANALYSES
ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE DE
VACANCES MUNICIPAL POUR L'ANNEE
2025**

**DÉCISION N° DM-24-433
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités des analyses alimentaires pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat d'analyses alimentaires pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2025, avec la société NORMEC-ABIOLAB, représentée par Madame Alexia PUCCIARELLI, sur la base du tarif suivant : 913,20€ (neuf cent treize euros et vingt centimes).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12599H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024